
Le proche avenir de la société civile au Saguenay–Lac-Saint-Jean ¹

Alejandro Rada Donath
Université du Québec à Chicoutimi

Avec le remplacement du CRCD (Conseil régional de concertation et développement) par la CRÉ (Conférence régionale des élus), comme dans les autres régions du Québec, le pouvoir de représentation de la région revient aux élus. Dans ce nouvel organisme qui fait le lien officiel entre la région et l'État, la société civile est beaucoup moins représentée. On s'interroge sur le rôle et la participation de celle-ci à la tâche commune du renouveau du développement

et de la renaissance du territoire. Sans se prononcer sur ce qui relève de la politique contingente, ce texte présente un nouveau type de participation qui émerge de la société civile et qui trouve ses sources dans la démocratie informationnelle et l'éthique de société. Cette participation se réalise dans un nouvel espace public créé sans tutelle étatique ni politique par la société civile elle-même, et fonctionne grâce à l'organisation d'un réseau autonome d'information et de communication.

Le passage à la démocratie du XXI^e siècle

D'une époque de participation politique à une autre

Avec l'émergence de la société de l'information qui est entraînée par les nouvelles technologies de la communication, un nouveau type de participation politique, la démocratie informationnelle, s'est doucement positionné à l'horizon de la décennie 1990. Cette démocratie informationnelle ne sort pas d'une bouteille comme un génie ². Une profonde métamorphose de la participation politique, cachée aux yeux des moins avertis, dévoile ainsi ce tout nouveau type de participation de la société civile ³. Comme trame de fond du renouveau de la démocratie occidentale et

globale, elle change les relations des pouvoirs politiques au XXI^e siècle. La démocratie informationnelle est l'expression d'une nouvelle culture politique impossible à comprendre par la démocratie qui nous est familière grâce à l'histoire, dont celle des Grecs, ou par la démocratie moderne que nous pratiquons. Pour

La démocratie informationnelle est l'expression d'une nouvelle culture politique impossible à comprendre par la démocratie qui nous est familière.

mieux identifier cette nouvelle dimension de la démocratie, nous allons la comparer avec les autres types de démocratie, soit la démocratie représenta-

tive et la démocratie participative présentement en vigueur.

Afin de comprendre le contexte, et sans prétention d'exhaustivité, voici une série de tendances lourdes présentes dans la dynamique de notre société, c'est-à-dire des tendances largement reconnues et qui sont en train de caractériser notre époque. Nous les choisissons parmi celles qui sont en relation directe ou indirecte avec la démocratie informationnelle. Ces tendances nous montrent les transitions qui s'effectuent :

- du gouvernement à la gouvernance;
- de la région comme subdivision géopolitique au territoire comme milieu de vie;
- des savoirs institutionnalisés et des expertises individuelles au jaillissement de l'intelligence collective ⁴;
- de la moralité normative et légaliste à l'émergence de l'éthique de société publique et prospective ⁵;
- de l'ère du développement axée sur la croissance à celle de la renaissance axée sur un nouvel humanisme ⁶;
- de la démocratie représentative et participative à la démocratie informationnelle ⁷.

La situation politique change très rapidement grâce, entre autres, à l'incursion de l'éthique de société, laquelle, déjà présente dans d'autres domaines sensibles à la société (bioéthique, développement durable, éthique professionnelle, éthique des affaires, etc.), produit une véritable implosion dans la société au commencement du XXI^e siècle. Le public de plus en plus conscient, bien informé et organisé en réseau est présent dans les questions qui concernent les grandes décisions politiques locales, nationales et globales. Les citoyens exigent de plus en plus de transparence en ce qui regarde les décisions prises par les élus. Cela se traduit par un impact qui commence à être significatif pour certaines habitudes invétérées de la classe politique. En bref, la nouvelle démocratie devient un nouveau pouvoir émanant de la société civile consciente, informée et organisée en réseau.

Les trois démocraties

Une démocratie en trois dimensions

Regardons de plus près le passage de la démocratie représentative et participative à la démocratie informationnelle. Nous avons parlé de trois démocraties, mais en réalité il s'agit des trois dimensions de la même démocratie. L'image de la poupée russe sert à comprendre qu'une démocratie n'est pas appelée à nier l'autre puisqu'elle s'emboîte pour atteindre un but commun : la démocratisation de la société. Voici une description de ces trois démocraties qui nous illustrent les différences existantes.

La démocratie représentative est celle des élus qui forment un gouvernement. Il existe différents paliers gouvernementaux : le fédéral, le provincial et le municipal. Maintenant, nous pouvons ajouter le palier régional. Ce qui identifie la démocratie représentative, c'est précisément le pouvoir provenant de sa représentation. Ce qui la légitime, ce sont les élections par suffrage universel.

La démocratie participative est celle des groupes organisés, lesquels, par le biais de pressions politiques, cherchent à obtenir des concessions du gouvernement. Nommons, par exemple, les mouvements associatifs patronaux, les syndicats, les groupes environnementaux, les mouvements sociaux en général, etc. Ce qui identifie la démocratie participative, c'est le pouvoir de revendication rattaché aux organisations

corporatives où le facteur quantitatif du nombre de membres détermine souvent leur poids politique. Ce qui la légitime, c'est sa force de production (patronat par exemple) ou le poids du nombre (syndicats).

La démocratie informationnelle : ce qui identifie cette démocratie, c'est le pouvoir de l'information collectivement partagée. Elle se définit comme le pouvoir de la conscience des citoyens bien informés. C'est un pouvoir qui ne trouve pas sa légitimité dans la volonté populaire ni dans un rapport de force qui mène à un consensus négocié, mais dans le savoir et l'esprit présent dans l'intelligence et la conscience collective de citoyens bien informés. Il ne faut pas la confondre avec l'opinion publique.

Insuffisance des deux démocraties en vigueur

Il y a un vaste consensus parmi les politologues lorsqu'ils affirment que la démocratie est en crise. Ce qui est remis en question, c'est rien de moins que l'essentiel de la démocratie occidentale : sa représentativité⁸. Si la démocratie participative a pris une grande place dans notre démocratie, c'est entre autres parce qu'elle remplit l'insuffisance parfois criante de la démocratie représentative. Cependant, malgré que la démocratie participative vienne combler, en partie, le vide laissé par la démocratie représentative, elle a des limites. Certains auteurs disent que plus de participation ne signifie pas nécessairement plus de démocratie. Les intérêts économiques et corporatistes de certains groupes ne sont pas nécessairement compatibles avec ceux de la société⁹. C'est la troisième démocratie, la démocratie informationnelle, qui permet d'aller plus loin. Rappelons-nous l'essentiel afin de ne pas nous enfermer dans des formules toutes faites. Peu importe la forme de représentation qu'on se donne, par suffrage universel ou par participation de groupes issus de la société civile, ce qui compte c'est la démocratisation. Ainsi, le type de participation pousse vers l'avant le processus destiné à conserver le degré de liberté acquis et la conquête de nouveaux espaces de liberté pour tous.

Du point de vue de la démocratie participative, l'héritage laissé par le CRCD est de grande valeur. Bon an mal an, le CRCD a été l'expression de la société civile régionale officiellement organisée. Cependant, comme toute chose prend de l'âge, sa formule plafonnait. Sans être suffisamment conscient du pourquoi des événements qui commençaient à le dépasser, le

CRCD, poussé par des critiques externes, avait commencé à s'interroger sur ses limites. En faisant les coins ronds, on pourrait dire que la formule de la démocratie participative qui a caractérisé la société civile du CRCD avait donné tout ce qu'elle pouvait donner. Son type de participation avait fait son temps. Avant de continuer sur la question de la démocratie informationnelle, il convient de clarifier le dilemme crucial dans lequel se trouve actuellement la société civile du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Vers la renaissance de la société civile

La grande question dont dépend le sort de la société civile

La société civile n'a plus de voix dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis la disparition du CRCD. Personne ne peut parler en son nom ni l'invoquer avec légitimité. Notre territoire est dans une croisée de chemins énormément importante du point de vue de la prise en main du nouveau destin de la société civile. C'est une conjoncture politique à ne pas prendre à la légère. La preuve est que la société civile a vécu sous la tutelle de l'État qui l'a créée, organisée et financée. L'État, ayant la destinée de cette société civile entre les mains, un beau jour, peu importe la raison, l'a fait disparaître tout simplement par décret. La société civile de la région est appelée à en tirer une leçon. La question fondamentale est claire : la société civile a-t-elle assez de maturité pour prendre en main sa propre destinée ? Ou doit-elle encore une fois se faire organiser par l'État ou par la société politique représentée par la CRÉ ? Qui oserait répondre à une telle question en disant qu'il n'y a pas assez de maturité au Saguenay–Lac-Saint-Jean sans se reconnaître par la même occasion comme un défaitiste ? Donc, le moment semble arrivé pour laisser émerger une société civile adulte et digne de son autonomie. Le grand danger pour la société civile est que l'agglomérat d'institutions, de groupes, d'associations, de syndicats, de mouvements sociaux et communautaires qui la composent soit organisé par l'État ou par la CRÉ. La société civile sans autonomie et identité propre risque de ne pas être à la hauteur pour relever les défis du renouveau du développement et de la renaissance du territoire. On est au cœur de la question centrale de la démocratie de notre région : sera-t-elle une société civile adulte ou une société civile dépendante sous tutelle de la classe politique ou de l'État ?

La société civile a vécu sous la tutelle de l'État qui l'a créée, organisée et financée. L'État, ayant la destinée de cette société civile entre les mains, un beau jour, peu importe la raison, l'a fait disparaître tout simplement par décret.

La séparation entre la société civile et la politique est au cœur de la démocratie. La société civile fonctionne par des logiques d'action qui lui sont propres, qui sont distinctes et parfois même opposées à l'État, aux partis politiques et aux intérêts de la classe politique. La séparation de la société civile régionale de la CRÉ est une condition éthique incontournable pour une démocratie saine et efficace. C'est la même chose du point de vue de la CRÉ. Celle-ci pourra parler difficilement avec crédibilité au nom de la région — qu'elle va représenter devant l'État (démocratie représentative) — sans une société civile autonome, consciente et adulte (non dépendante) qui épaulera ses démarches.

Les élus : inclus ou exclus de la nouvelle société civile ?

Avec l'apparition de la démocratie informationnelle, il y a une nouvelle composante qui entre en jeu avec beaucoup d'élan. La participation semble renforcer la démocratie lorsqu'elle est utilisée à l'intérieur et non à l'extérieur de ses mécanismes représentatifs. Ce qui veut dire que la démocratie informationnelle, en prenant bien évidemment les distances requises, est appelée davantage à renforcer la démocratie représentative plutôt que de l'ignorer ou de la combattre. Les trois démocraties sont, d'une part, des pouvoirs distincts et séparés et, d'autre part, de dimensions inclusives et autonomes puisqu'il s'agit de la même démocratie. Il en va de même pour les élus. Tout en étant des représentants légitimes de la population, ils agissent à l'intérieur de la démocratie participative. On voit même des élus, de temps en temps, protester avec la population dans la rue contre d'autres élus ou contre l'État. Ce n'est pas différent dans le domaine de la démocratie informationnelle.

Lorsque le fonctionnaire de l'État, le politicien, le militaire ou le religieux ne revêt pas sa fonction, il appartient à la société civile. Lorsque nous nous dépouillons de l'habit qui fait le moine, c'est-à-dire

celui de l'entrepreneur, du professeur, du fonctionnaire, du professionnel, du chercheur, etc., nous sommes tous de gens de la même « cité » : des citoyens. Dans la démocratie informationnelle, ce qui compte, c'est l'intelligence collective des citoyens. Un élu ne peut pas se permettre d'ignorer l'intelligence collective de ceux qu'il représente. Nous l'avons déjà remarqué, les élus ne sont plus crédibles sans le soutien d'une société civile organisée de manière libre, autonome et qui a sa propre voix.

Il y a donc une société civile qui, jadis, a développé une démocratie participative au bénéfice des groupes de cette même société comme le patronat et les travailleurs, pour ne nommer que ceux-là. Les rapports de pouvoir et la force du nombre étaient leurs armes les plus efficaces. Maintenant, il y a une nouvelle société civile qui émerge depuis peu avec la démocratie informationnelle et qui est en train de changer les règles du jeu du pouvoir conventionnel. Cette nouvelle société civile met précisément en valeur l'intelligence collective comme instrument le plus efficace pour se positionner à l'avant-scène de la politique, de l'économie, du social, de l'environnement et de la démocratie du XXI^e siècle.

Les élus ne sont plus crédibles sans le soutien d'une société civile organisée de manière libre, autonome et qui a sa propre voix.

Une semi-structure

Au sommet de la démocratie

Il s'agit maintenant de franchir, sans les exclure et en reconnaissant leur place, les deux démocraties traditionnellement connues, la représentative et la participative, pour inclure la troisième dimension, l'informationnelle. Précisons que cette dernière ne se réduit pas à la question désormais banale de la société de l'information, de la nouvelle économie ou des moyens technologiques de l'information. Une comparaison entre la position de la société civile dans l'ancien CRCD et dans la CRÉ peut être utile pour illustrer ce point.

La CRÉ pourra remplir facilement sa tâche représentative de la population parce qu'elle est composée

d'avantage d'élus par suffrage universel. La démocratie représentative se positionne ainsi à la place qui lui est due, soit au sommet de la démocratie occidentale. Par contre, la question de la participation de la société civile reste entière : comment faire participer la société civile maintenant qu'elle n'est plus à la tête officielle du développement de la région ? Lorsque le CRCD était en place, il était le porte-parole de la société civile. Avec sa dissolution, nous ne retrouvons maintenant que des entités dispersées de la société civile. « Le danger est grand de considérer la société civile comme l'accumulation d'intérêts particuliers... »¹⁰. Avec la CRÉ en tête, il n'y aura pas au Saguenay-Lac-Saint-Jean de véritable gouvernance tant que la société civile ne retrouvera pas sa dignité perdue. Un nouvel espace public devient incontournable afin que la voix de la société civile s'exprime sans tutelle étatique ni politique.

La participation de la société civile dans le CRCD ne se faisait pas par la voie exécutive puisqu'il n'avait pas le pouvoir de gouverner. Les représentants de la société civile avaient de la valeur non seulement par le pouvoir de représentation qu'ils pouvaient exercer, mais par la qualité de l'information qu'ils apportaient. Évidemment, cette dernière était toujours reliée aux besoins du secteur pour lequel ils siégeaient. La plus grande valeur du CRCD provenait de la compétence, du professionnalisme, du savoir, de la science et de l'expertise des participants. Cet apport était déjà de l'intelligence collective.

L'intelligence-réseau

La démocratie informationnelle fonctionne comme un réseau d'information et de communication. En fonction de l'avenir de la région, elle favorise l'intelligence collective régionale en établissant des liens d'intercommunication entre les ressources humaines, sociales, politiques, culturelles et économiques du territoire. Elle met à contribution, dans le renouveau du développement et la renaissance du territoire, le savoir et la compétence de citoyens conscients et bien informés. Puis, elle ouvre un espace public qui tisse des liens avec les élus locaux, les entités économiques et l'État, afin d'enrichir leurs décisions et de rendre plus efficace la gouvernance de la région.

Le réseau ne se constitue pas ni ne se définit par sa virtualité technologique. Cette dernière est secondaire parce que la communication passe d'abord et avant

tout par un réseau de personnes et de groupes de personnes qui sont des citoyens qui se réunissent à cause de leur intérêt commun pour les affaires publiques. Les membres participent en raison de ce qu'ils savent et non parce qu'ils remplissent un rôle dans la société. L'information, le savoir, la compétence et le professionnalisme prévalent. Le pouvoir informationnel est axé sur la valeur du savoir et de la connaissance partagée. Aucune volonté de pouvoir politique ou étatique, ni les pressions corporatistes ou autres, ne peut contourner pour longtemps l'intelligence collective d'une société civile autonome ayant la liberté de parole. La puissance de la force du nombre et des intérêts particuliers recule dès que la démocratie informationnelle est mise en branle. La volonté de puissance fléchit devant la conscience collective soutenue par des informations de qualité et de témoignages authentiques. Le pouvoir et la force n'ont plus d'emprise parce que la logique même de la démocratie informationnelle provient de l'intelligence collective.

Que faire en pratique ?

Une question pratique et déterminante se pose alors : comment implanter la démocratie informationnelle ? D'abord, l'institutionnalisation de la démocratie informationnelle, par ses caractéristiques de réseau, ne crée pas une entité parallèle à celles régionales. Ce même citoyen qui, de temps en temps se déplace pour voter, constitue le réseau d'intercommunication à travers les entités civiles à laquelle il appartient. Enfin, ces mêmes entités de la société civile se dotent d'un espace public structuré dans ce réseau devenu permanent.

Une question pratique et déterminante se pose alors : comment implanter la démocratie informationnelle ?

Le réseau de la société civile est un lieu interpersonnel d'intercommunication qui prend la parole à chaque fois qu'elle le juge nécessaire, indépendamment de toute ingérence de l'État et des structures de pouvoir. Le dialogue, la réflexion et le débat se produisent au-delà des vicissitudes des contingences politiques. En toutes circonstances, les entités participantes ont accès à leur espace public indépendant afin que les institutions, associations, entreprises, organisations, etc. puissent présenter la version officielle de

leurs propos, notamment lorsqu'il y a des situations et des problèmes les concernant.

Les participants, bien qu'officiellement mandatés, sont libérés de la charge de défendre leur secteur, circonscription ou corporation particulière afin de remplir leur fonction de porte-parole qui véhiculent des visions à partager régionalement et des valeurs appartenant à l'ensemble de la société civile. Une raison de plus pour parler de semi-structure plutôt que de structure en raison de la flexibilité qu'un tel positionnement exige.

La voix de la société civile

La parole authentique, âme de la société civile

Il existe beaucoup de réseaux d'information et de communication. Il s'agit ici d'un réseau qui met en valeur la voix authentique et officielle de la société civile. Son réseau d'intercommunication fonctionne de manière transversale dans un organigramme non hiérarchisé, et c'est la valeur du savoir et de la sagesse des citoyens qui domine. Sa semi-structure soutient l'expression de la voix de la société civile et en aucun cas son réseau n'est un organisme de concertation ou d'exécution. Cette semi-structure ne fait que faciliter l'observation, la vigie, le dialogue, la consultation et la réflexion. La communauté régionale trouve les conditions pour élaborer une vision partagée qui émane de l'intelligence collective des citoyens socialement et scientifiquement bien informés.

Il s'agit ici d'un réseau d'information et de communication qui met en valeur la voix authentique et officielle de la société civile.

L'âme qui catalyse les esprits dans cette société civile, est un « nous » irréductible à la somme des entités qui la composent. Dès lors, il émerge une éthique de société incitant à la construction d'un avenir meilleur pour tous.

La « Chambre de la société civile »

La « Chambre de la société civile » est l'expression qui le mieux symbolise l'institutionnalisation de la démocratie informationnelle dans la politique régionale.

La démocratie informationnelle est, dans ce sens, le lieu où la société civile se parle. C'est une forme de « parlement » de la société civile où les gens « siègent » pour traiter de questions pertinentes et stratégiques. Son pouvoir n'est ni exécutif ni législatif, mais celui de l'information. Tout ce qui peut contribuer à l'intelligence collective, comme les échanges, la communication ou le débat public, a sa place dans cette « Chambre ». Les modalités de fonctionnement sont très variées et chaque institution, association, entreprise et groupe de citoyens, lorsqu'ils sont concernés, participe selon les sujets traités. C'est un lieu multiple de communication interpersonnelle et de rencontre présente ou virtuelle de la société civile.

Voilà ce que l'éthique de société, les sciences politiques et la famille des sciences de la prospective semblent nous annoncer pour le proche avenir de la démocratie du XXI^e siècle au Saguenay–Lac-Saint-Jean : une renaissance de la société civile émergeant d'une nouvelle démocratie, la démocratie informationnelle. ■

Notes et références

¹ Ce texte, sans les notes de références, est relativement fidèle au dossier informatif distribué le 8 avril 2004 aux participants du colloque Vision Saguenay 2025. Il fut rédigé afin d'amorcer le débat sur la nouvelle société civile caractérisée comme réseau d'information et de communication.

² Voir notre article, « Vers la démocratie informationnelle : à la recherche d'un sens éthique du développement local et régional », dans Juan-Luis Klein, Denis Plamondon et

Pierre-André Tremblay (dir) *Les régions après l'État. Chili, Pologne, Québec*, Chicoutimi, GRIR, 1993, p. 97.

- ³ Cohen, Jean L. et Andrew Arato (2000). *Civil Society and Political Theory*, MIT Press, Cambridge, 1995, version espagnole, *Sociedad civil y Teoría Política*, Fondo de cultura Económica, Mexico D.F., 2000, p. 8, la traduction est nôtre.
- ⁴ Levy, Pierre (1997). *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte. L'intelligence collective est aujourd'hui largement utilisée dans la prospective des territoires. Voir par exemple Goux-Baudiment, Fabienne (2001). *Quand les territoires pensent leur futurs*, Paris, L'Aube.
- ⁵ Voir aussi notre article « Éthique régionale ? Une expérience d'éthique collective et prospective », *Revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique*, Réseau n° spécial 64-65-66, 1992, p. 167-186.
- ⁶ Sur ce sujet, voir notre dernier livre *Du développement à la Renaissance des régions*, Chicoutimi, JCL-GRIR, 2003.
- ⁷ Castells, Manuel (1998). *La société en réseau*, Paris, Fayard.
- ⁸ Thuot, Jean-François (1998). *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*, Québec, Nota Bene, p. 10-15.
- ⁹ Godbout, Jacques T. (1991). « La participation politique : leçons des dernières décennies », dans *La participation politique*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec.
- ¹⁰ Hansotte, Majo (2002). *Les intelligences citoyennes. Comment se prend et s'invente la parole collective*, De Boeck, Bruxelles, p. 7.